



VENTENAC-EN-MINERVOIS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 07 décembre 2009
A 18H30 - Salle du 3^{ème} âge**

Membres du Conseil Municipal :

BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, GRANGEAUD Roger, LAPALU Christian, PAGES Jocelyne, PECH Daniel, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de conseillers présents :	07
Nombre de conseillers absents :	04
Procurations :	04

Secrétaire de séance : Mme Joëlle GOUY-RATAJCZAK

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

- **Proposition de location d'un WC autonome lors de manifestations organisées par la Commune et ayant lieu aux abords du Canal du Midi**
A l'occasion de manifestations organisées par la Mairie et occupant une journée complète, un WC autonome sera loué et installé.
Accord à l'unanimité
- **Montant définitif des Attributions de Compensation (CLETC) suite au passage en TPU - Délibération**
Le montant définitif d'Attribution de Compensation s'élève à 99 503€
Accord à l'unanimité
- **Refonte de la convention d'adhésion au service médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude**
Compte tenu de la nouvelle réglementation en matière de surveillance médicale des agents de la fonction publique territoriale, il est nécessaire de procéder à la refonte à compter du 1^{er} janvier 2010 de la convention initiale.
Accord à l'unanimité
- **Emprunt globalisé : Syndicat de Voirie 2010**
Accord pour un montant de 15 000€

Le devis produit par le Syndicat de Voirie d'un montant de 198 656,38€ sera examiné en 2010.
- **Convention ATESAT (Assistance Technique aux Collectivités) - Renouvellement**
La rémunération globale et forfaitaire comprend la mission de base et les missions complémentaires pour un montant de 194,14€. Le renouvellement de cette convention permet de bénéficier des services compétents de l'Etat (DDEA).
Accord à l'unanimité

- **Réforme des Collectivités Territoriales – Délibération contre le projet**
L'Association des Maires Ruraux de France demande à la commune de Ventenac de se prononcer contre le projet de réforme des collectivités territoriales.
Accord à l'unanimité
- **Renouvellement du bail de M. François PEREZ d'une cellule commerciale Z.A.**
M. François PEREZ a demandé le renouvellement de son bail à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour une durée d'un an.
Accord à l'unanimité
- **Demande de subvention de la Chambre des Métiers**
Etant donné que la commune compte 1 apprenti (Bastien Perez) la subvention annuelle s'élève à 75€
Accord à l'unanimité
- **Notification de remboursement concernant l'embauche d'un agent en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi)**
Le montant mensuel qui incombe à la Commune suite à l'embauche d'un agent dans le cadre d'un contrat CAE depuis le 1^{er} septembre 2009, après déduction des aides, s'élève à 115.45€ net.
- **Demande de stationnement d'une caravane**
Courrier de Maître Falandry demandant, pour un de ses clients, l'autorisation de stationner une caravane sur un terrain non aménagé situé sur le territoire de la commune.
Refus à l'unanimité
- **La Communauté de Communes informe de la mise en place en place d'un nouveau règlement pour la déchetterie intercommunale de Mirepeisset à partir du 1^{er} janvier 2010**
- **Courrier du Sénateur Roland Courteau informant que l'examen du Projet de Loi sur la Poste a démarré au Sénat**
- **Courrier de la DDEA concernant la PVR « Les Arquettes »**
Suite à la délibération prise par le conseil Municipal de la commune pour la mise en œuvre d'une PVR dans le secteur « Les Arquettes », le long de la Route de Sainte Valiere, la DDEA informe que cette décision ne soulève aucune observation au titre du contrôle de l'égalité. Elle est donc applicable à compter de la date d'enregistrement en sous-préfecture (12.10.09).
- **Courrier de la DDEA concernant la station d'épuration de la commune**
La DDEA informe que les données relatives à l'état de conformité de la station d'épuration de la commune, pour l'année 2008, ont été saisies dans la base de données nationale « BD ERU », en fonction des éléments figurant dans les rapports d'auto surveillance transmis au service de police de l'eau.

FIN DE SEANCE : 20h 00